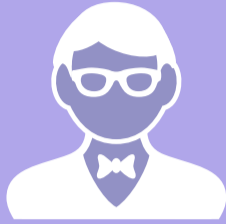


LA MÉDIATION FAMILIALE



“ Mon frère est parti de la maison, mes parents ne veulent plus le voir, et pourtant ... ”



“ Je ne vois plus mes enfants depuis mon divorce et en plus je dois payer! ”



“ Mon père ne peut plus rester chez lui. Nous sommes en désaccord avec mes frères et soeurs. Comment en parler entre nous ? ”



“ Comment va s'organiser l'accueil de nos enfants après notre séparation ? ”



“ Notre fille ne veut plus que nous voyons notre petit fils. Comment lui reparler ? ”



LE MEDIATEUR FAMILIAL VOUS ACCUEILLE AFIN :

- ✓ de prendre en compte ce qui fait **conflit**
- ✓ de **nommer les attentes** de chacun
- ✓ d'établir ou de rétablir une **communication constructive**
- ✓ de **rechercher des accords**

POUR VENIR EN MÉDIATION AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :



06 75 02 02 78
05 49 04 76 32



07 77 08 72 49
05 49 81 23 72



06 98 07 05 68
05 49 77 18 70

